

 TARIFS ET
CGV
INTERNET
2012

applicables au 1^{er} janvier 2012



ENFANT.COM

VOICI.FR NATIONALGEOGRAPHIC.FR
NEWSLETTERS CANAL+ / CANALSAT

CAMINTERESSE.FR

GEO.FR

CUISINEACTUELLE.FR

GALA.FR TELE-2-SEMAINES.FR

VSD.FR FEMMEACTUELLE.FR

CAPITAL.FR

TELELOISIRS.FR CESOIRTV.COM

COTE-MOMES.COM

ZONEBOURSE.COM

PLANTES-ET-JARDINS.COM

TOUTELATELE.COM



SOMMAIRE

1 PRISMA MEDIA DIGITAL

Des marques déclinées sur l'ensemble des devices.....	03
Une caution de marque, la puissance en plus.....	04
Des valeurs déclinées avec succès sur le numérique....	05
4 thématiques porteuses sur des cibles prioritaires....	06

2 L'OFFRE COMMERCIALE

Network / Rich Media	07
Offre commerciale site à site.....	07
Les Tarifs - Formats classiques.....	08
Les Tarifs - Formats Rich Media.....	09
Offres spécifiques.....	10
Tarifs Vidéo.....	11
Tarifs Mobile.....	12
Tarifs Tablette.....	13
Newsletters Prisma.....	14
Exemples de dispositifs.....	15

3 LES CONDITIONS COMMERCIALES

A. Les Remises.....	19
B. Les Majorations.....	20
C. Les Conditions commerciales des bases de données.....	20

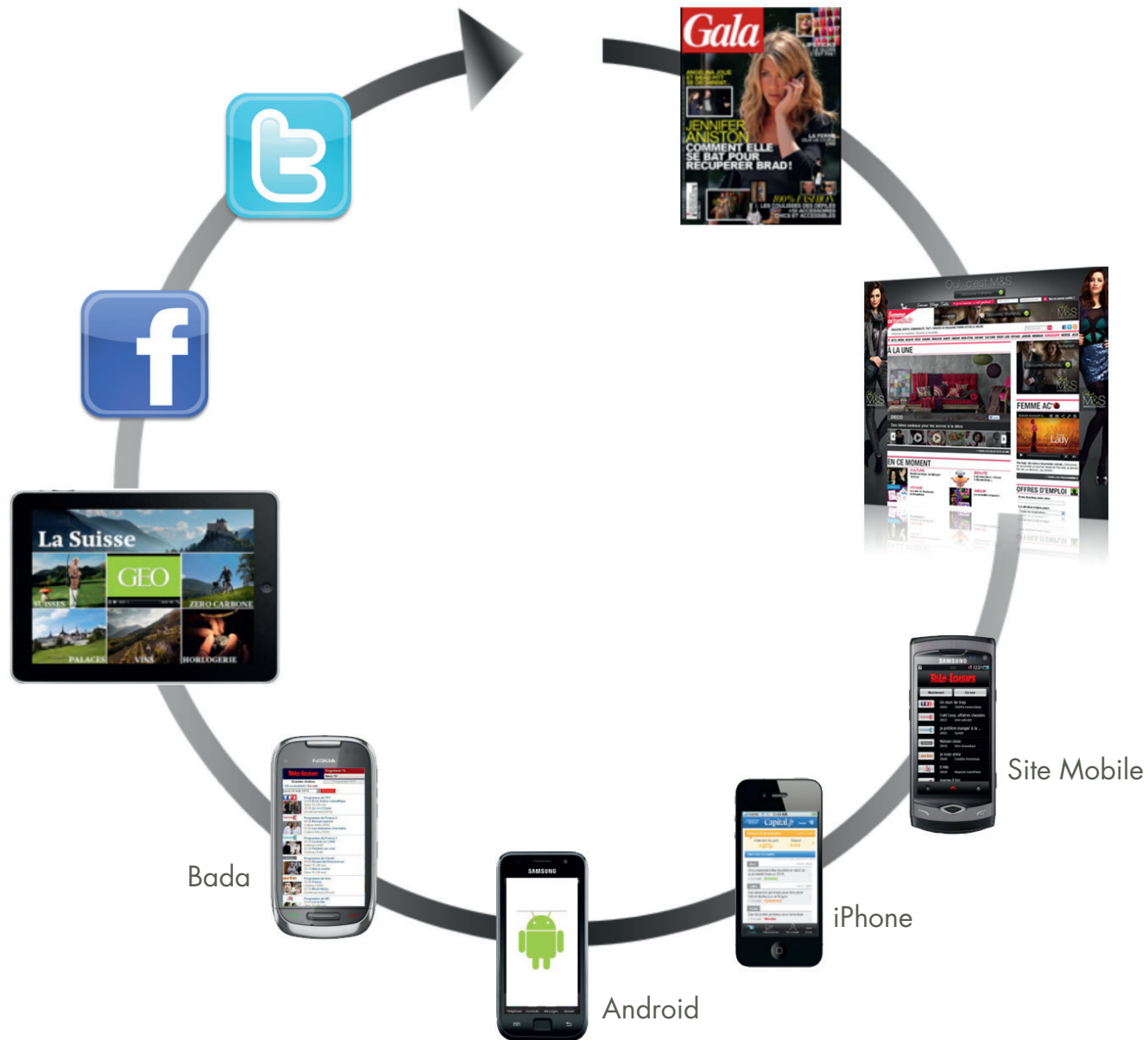
4 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Page 21





1. PRISMA MEDIA DIGITAL DES MARQUES DECLINÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEVICES





UNE CAUTION DE MARQUE, LA PUISSANCE EN PLUS

LE 6^{ÈME} GROUPE MÉDIA

sur Internet en audience Mensuelle

11.5 M

visiteurs uniques*



1 754 000 VU

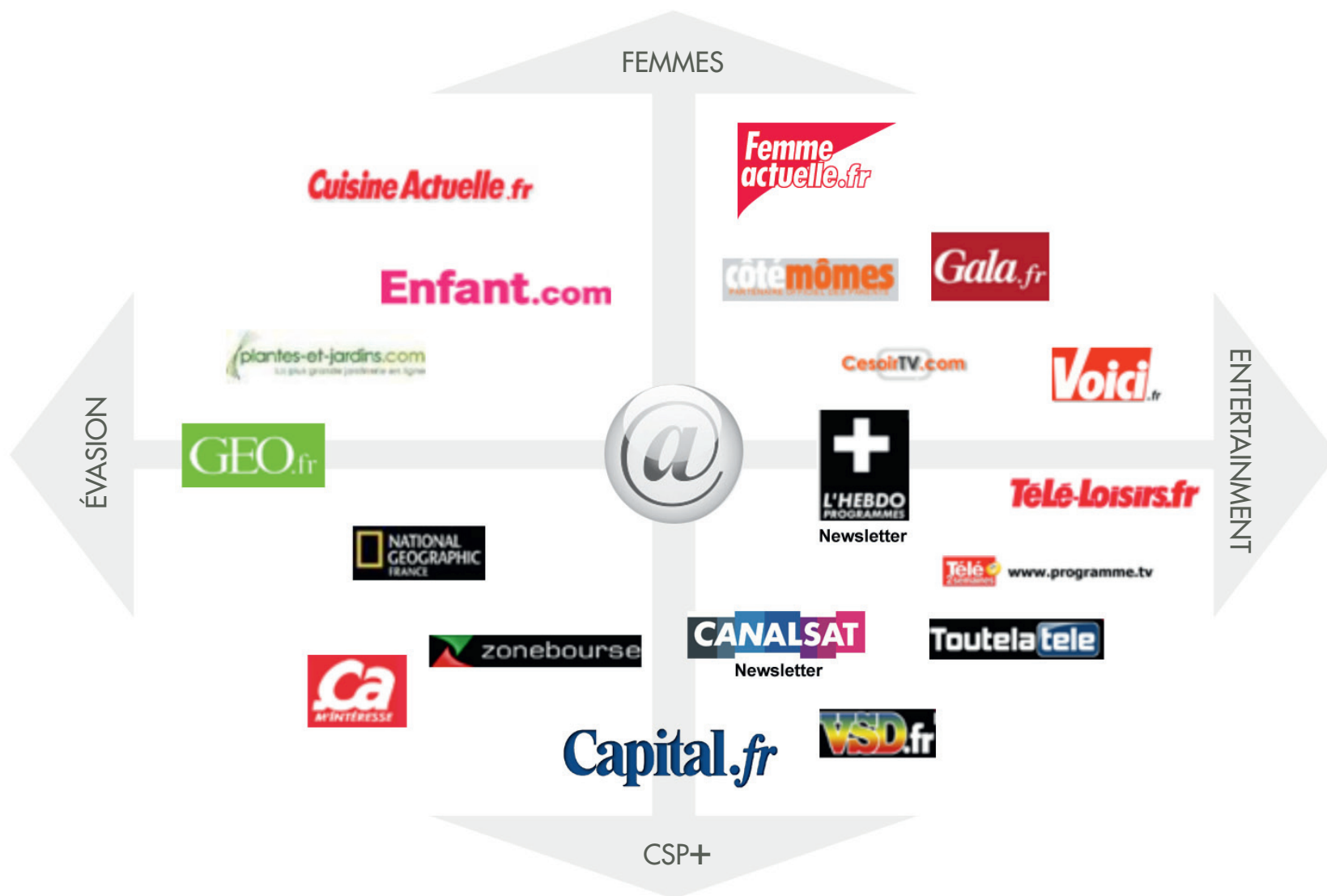
chaque jour sur nos sites

1 INTERNAUTE SUR 4



DES VALEURS DECLINEES AVEC SUCCES SUR LE NUMERIQUE

Profitez de la notoriété des marques Prisma et d'un contexte affinitaire





4 THÉMATIQUES PORTEUSES SUR DES CIBLES PRIORITAIRES



ENTERTAINMENT

La détente et
le divertissement
autour de deux axes :
la télévision
et l'actualité people

8 072 000 VU
Mixte 25-34 ans
(indice 161)
1 251 000 VU/jour*



FÉMININ

Un contenu éditorial
de qualité autour des
thématiques féminines
Beauté, Mode, Famille,
Cuisine, People, etc.
Illustrées par de
nombreuses vidéos

5 249 000 VU
Femmes 25-49 ans
(indice 149)*



BUSINESS

Toutes les clés
de l'actualité et
l'économie avec
des conseils pour
optimiser la gestion
de son patrimoine
financier & immobilier

1 852 000 VU
Hommes CSP+
(indice 202)*



EVASION

Un pack pour les
amoureux du voyage,
les passionnés du
savoir, et tous ceux
qui s'intéressent
à notre planète

853 000 VU
Mixte CSP+
(indice 174)*

* Source : NNR oct. 2011



2. L'OFFRE COMMERCIALE

MULTI-FORMAT CLASSIQUE :

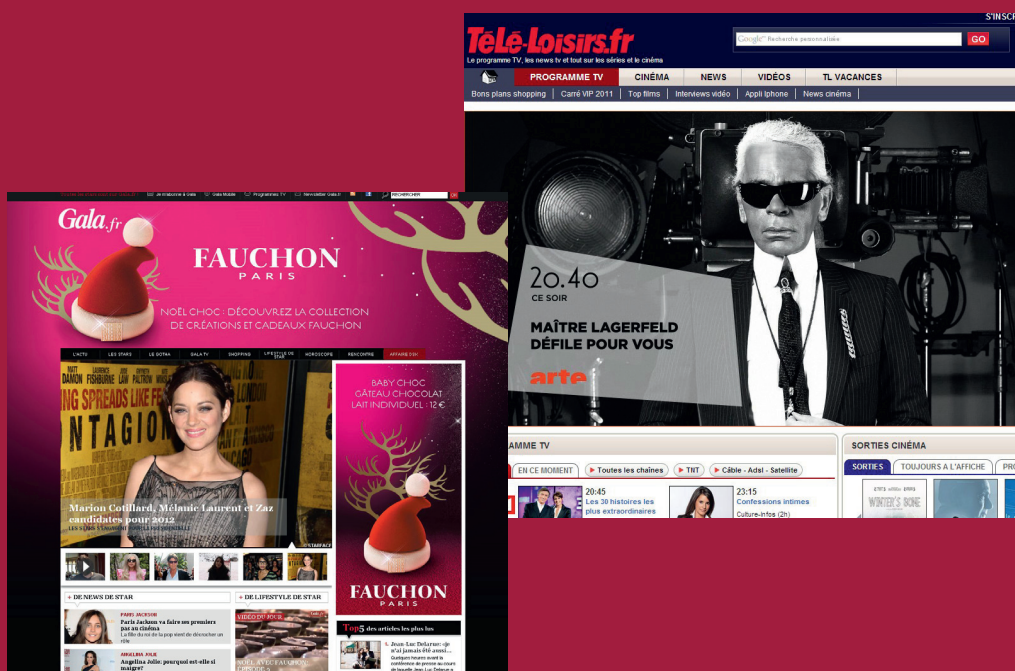
Large bannière (728x90), Skyscraper (120x600), Medium rectangle (300x250)

Tarifs détaillés p.08

RICH MEDIA

Full banner (1000*90), Large bannière expand (728*300), Medium rectangle expand (300*500), Grand Angle expand (600*600), Large Bannière + Flash transparent, Medium rectangle + Flash transparent, Grand Angle + Flash Transparent, Launch Unit (1000*500), Video buzz

Tarifs détaillés p.09



OFFRE COMMERCIALE SITE À SITE

Large Bannière (728*90), Skyscraper (120*600), Medium rectangle (300*250), Bouton (300*110), Grand Angle (300*600), Interstitiel (800*600), Full banner (1000*90), Large bannière expand (728*300), Medium rectangle expand (300*500), Grand Angle expand (600*600), Large Bannière + Flash transparent, Medium rectangle + Flash transparent, Grand Angle + Flash Transparent, Launch Unit (1000*500), Video Buzz

Tarifs détaillés p.08/09



LES TARIFS - FORMATS CLASSIQUES - CPM BRUT EN EUROS PAR FORMAT*

Format	Large bannière 728*90	Medium rectangle 300*250	Bouton 300*110	Grand Angle 300*600	Interstitial 800*600
Groupe 1	60	80	40	100	120
Groupe 2	40	60	30	70	100
Groupe 3	24	34	15	50	60
Pack Femmes	35	43	23	53	53
Pack Eco/Luxe	67	76	38	95	95
Pack Entertainment	24	34	10	38	57
Network	19	29	10	38	57

Groupe 1 : Gala.fr / Capital.fr / GEO.fr / Zonebourse.com / Caminteresse.fr

Groupe 2 : Femmeactuelle.fr / Voici.fr / Cuisineactuelle.fr / Plantes-et-jardins.com / Enfant.com

Groupe 3 : Teleloisirs.fr / Tele-2-semaines.fr / Cesoirtv.com

Pack Femmes : Gala.fr / Voici.fr / Femmeactuelle.fr / Enfant.com / Cote-momes.com / Plantes-et-jardins.com / CuisineActuelle.fr

Pack Eco/Luxe : Gala.fr / GEO.fr / Capital.fr / NationalGeographic.fr

Pack Entertainment : Teleloisirs.fr / Tele-2-semaines.fr / Cesoirtv.com / Toutelatele.com / Voici.fr

* hors frais techniques



LES TARIFS - FORMATS RICH MEDIA - CPM BRUT EN EUROS PAR FORMAT*

Format	Full banner (1000*90)	Large banniere expand (728*300)	Large banniere + FT	Medium rect expand (300*500)	Medium rect +FT	Grand Angle expand (600*600)	Grand Angle + FT	Launch Unit	Interstitial (800*600)
Groupe 1	63	72	81	96	108	120	135	113	120
Groupe 2	42	48	54	72	81	84	95	76	100
Groupe 3	25	29	32	41	46	60	68	45	60
Pack Femmes	37	42	47	52	58	64	72	66	53
Pack Eco/Luxe	70	80	90	91	103	114	128	127	95
Pack Entertainment	25	29	32	41	46	46	51	45	57
Network	20	23	26	35	39	46	51	36	57

Groupe 1 : Gala.fr / Capital.fr / GEO.fr / Zonebourse.com / Caminteresse.fr

Groupe 2 : Femmeactuelle.fr / Voici.fr / Cuisineactuelle.fr / Plantes-et-jardins.com / Enfant.com

Groupe 3 : Teleloisirs.fr / Tele-2-semaines.fr / Cesoirtv.com

Pack Femmes : Gala.fr / Voici.fr / Femmeactuelle.fr / Enfant.com / Cote-momes.com / Plantes-et-jardins.com / CuisineActuelle.fr

Pack Eco/Luxe : Gala.fr / GEO.fr / Capital.fr / NationalGeographic.fr

Pack Entertainment : Teleloisirs.fr / Tele-2-semaines.fr / Cesoirtv.com / Toutelatele.com / Voici.fr

* hors frais techniques



OFFRES SPÉCIFIQUES



PRISMA FULL SCREEN

Habillez la Home Page de tous les sites
Prisma Media Digital sur une journée
1,5 million de contacts garantis



PRISMA FIRST SCREEN

La garantie que vos campagnes soient
vues dès l'arrivée
des internautes sur nos sites



PRISMA TURN SCREEN

Habillage en rotation générale
pour une campagne
événementielle et compétitive !



PRISMA OPENEWS

Exposition garantie,
aucune déperdition,
vous ne **payez que les mails ouverts** !



TARIFS VIDÉO

Plus de **2 200 000 vidéos vues par mois**
pour placer vos créations au sein
de **contenus haut de gamme**

Produits / Format	Pack Puissance	Pack Entertainment	pack Hommes	Pack Femmes
Pré-roll 10 secondes	57	63	66	69
Pré-roll 20 secondes	78	82	86	90
Pré-roll 30 secondes	90	96	101	106
Pré-roll augmentée	97	102	107	112
Pré-roll communautaire	107	112	118	123
Vidéo share	107	112	118	123

Tarifs en euros



Ad Selector





TARIFS MOBILE

MOBILE



IPHONE / BADA / ANDROID



Marque	Site/Appli	CPM Bannière BRUT	CPM Interstitiel Brut
GEO.FR	Site Mobile	20	35
GALA.FR	Site Mobile	20	35
TELELOISIRS.FR	Appli et site mobile	20	35
VOICI.FR	Appli et site mobile	20	35
FEMMEACTUELLE.FR	Site Mobile	20	-
PROGRAMME TV	Appli et site mobile	20	-

Tarifs en euros

Formats événementiels, HTML5, Habillage... Nous consulter



TARIFS TABLETTE

Continuer et enrichir l'expérience de marque...

+ de 160 000 téléchargements kiosques*

Créateur de contenus sur-mesure : OT Suisse

Diaporama de marque
au sein d'un PDF enrichi

Vidéo enrichie sur simple page
ou double page

Interstitiel Prehome

Interstitiel d'arrivée magazine

E-Publi
Intégration dans le mur d'image GEO
Diapo enrichissement (20 photos)
Vidéo/spot enrichissement 20'

Nous consulter



TOP 20
DES APPLICATIONS
LES + TÉLÉCHARGÉES



STRATÉGIE MOBILE
AWARD D'ARGENT





NEWSLETTERS PRISMA, CANAL + ET CANAL SAT

Sponsoring ou création ad hoc de newsletters thématiques



Newsletters récurrentes



Newsletters rendez-vous



Newsletters Canal +



1 000 000 contacts



1 300 000 contacts



730 000 contacts

www.programme.tv

600 000 contacts

TeleLoisirs.fr

600 000 contacts



600 000 contacts

Cuisine Actuelle.fr

530 000 contacts



450 000 contacts

Enfant.com

170 000 contacts

Newsletters thématiques
à la demande
Mode, beauté, etc...

Newsletters Enfant.com
Suivi de grossesse (40 numéros)
Suivi bébé
(32 N° maman et 12 N° papa)



530 000 contacts



400 000 contacts

Newsletter couplée

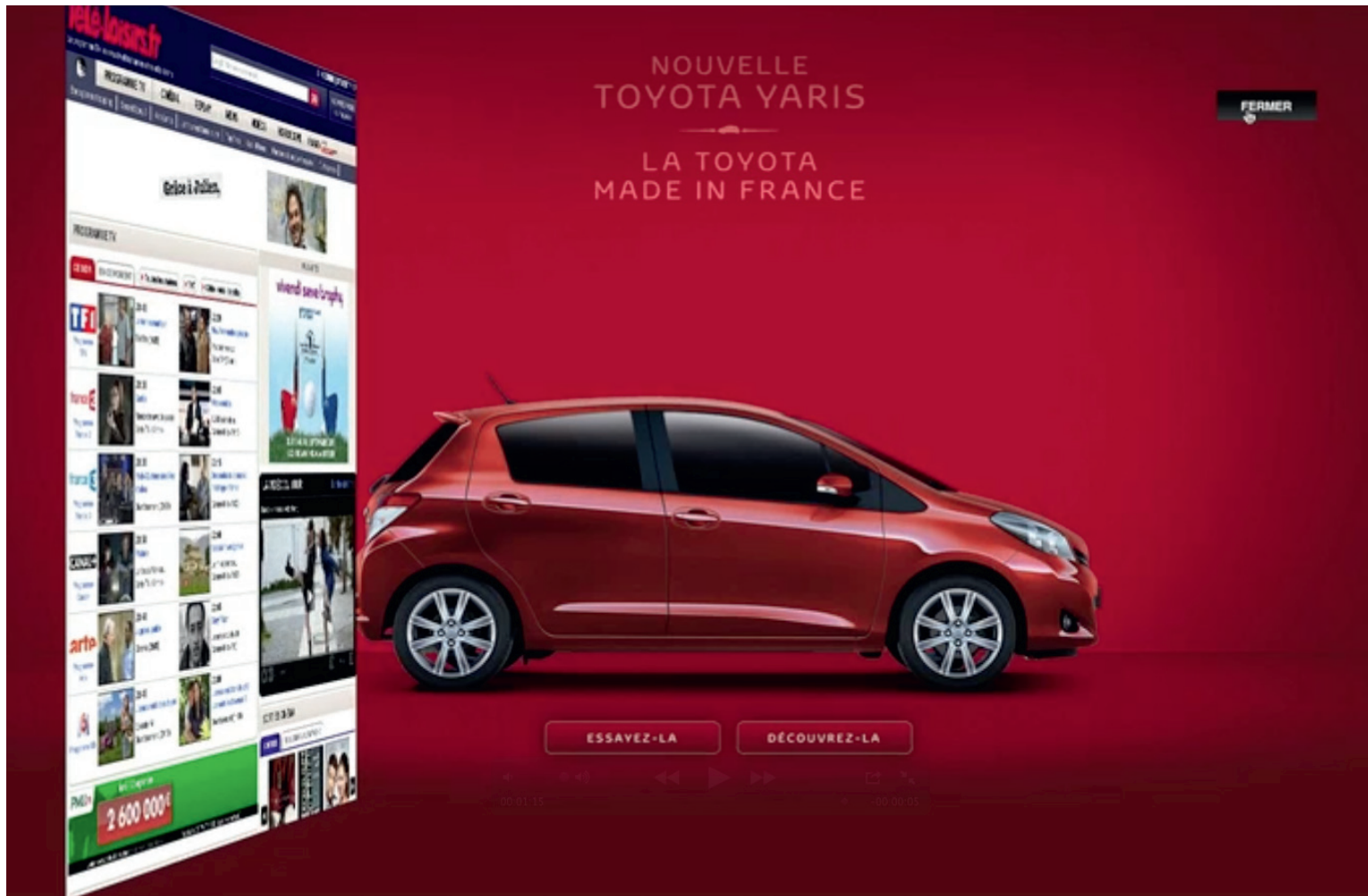
755 000 contacts

Une base d'emails de qualité



DETOURNEMENT DE PAGE TOYOTA SUR **Télé-Loisirs.fr**

Home page Téléloisirs





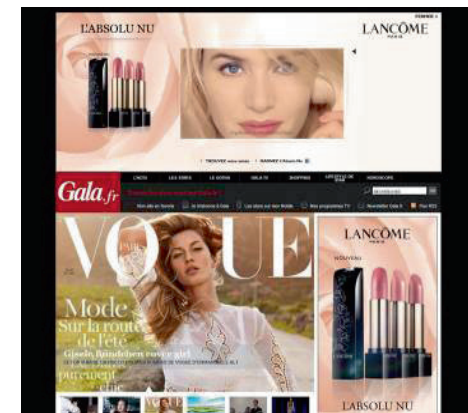
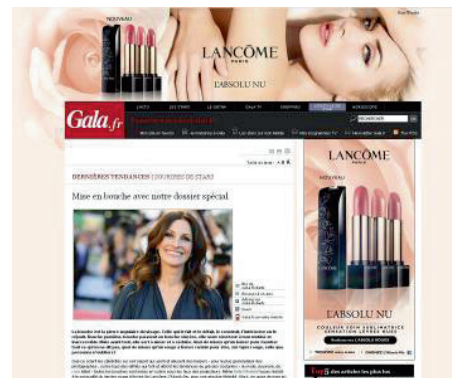
SPONSORING DE DOSSIERS EDITORIAUX

LANCÔME
PARIS

Home page

Dossier éditorial

Médiatisation





CO-BRANDING D'UN EVENEMENT EDITORIAL EPHEMERE

Partenariat Lancel et Gala.Fr - Festival de Cannes 2011

LANCEL
PARIS



Pré-home



Home Evénement



Mobile/iPad





DISPOSITIF CROSS MEDIA REDACTIONNEL

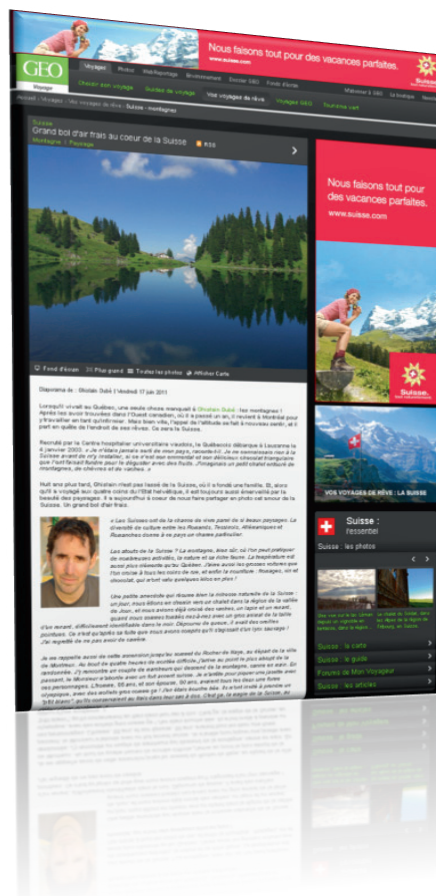
Opération Brand Content



Home Page

E-Publi

iPad





3. LES CONDITIONS COMMERCIALES

Le montant minimum des campagnes

Le montant minimum d'insertion est fixé à 3 000 € HT net net par campagne

Les Frais techniques

Aucune remise ni majoration ne s'appliquera sur les frais techniques

DÉFINITIONS

Le Chiffre d'affaires brut payant

Le chiffre d'affaires brut payant correspond au chiffre d'affaires brut facturé, déduction faite des factures d'échanges marchandise et à l'exclusion de tout message diffusé à titre gracieux ne donnant pas lieu à facturation.

Le chiffre d'affaires net facturé

Le chiffre d'affaires net facturé correspond au chiffre d'affaires brut payant déduction faite des éventuelles remises, hors remise professionnelle et remise de cumul des mandats.

Le chiffre d'affaires net net facturé

Le chiffre d'affaires net net facturé correspond au chiffre d'affaires net facturé déduction faite de la remise professionnelle et de la remise de cumul des mandats (applicables en cascade dans cet ordre).

A. LES REMISES

1. La remise volume

Cette remise est réservée à chaque marque d'un annonceur sur la base du chiffre d'affaires brut payant. Cette remise s'applique pour chaque campagne achetée.

> 50 000 €	2%	> 200 000 €	11%	> 400 000 €	24%
> 100 000 €	5%	> 300 000 €	17%	> 500 000 €	30%

2. La remise nouvel annonceur

Cette remise concerne les annonceurs qui n'ont pas réalisé de chiffre d'affaires en 2011 sur les sites commercialisés en 2012 par Prisma Media Digital et qui investissent en 2012. Il s'applique sur chacune des campagnes réalisées en 2012 après déduction faite de la remise volume.

-8% sur le montant brut de l'OI

3. La remise fidélité

Cette remise concerne les annonceurs ayant réalisé un chiffre d'affaires en 2011 sur les sites commercialisés par Prisma Media Digital et qui investissent en 2012. Il s'applique sur chacune des campagnes réalisées en 2012, après déduction faite de la remise volume.

-10% sur le montant brut de l'OI



3. LES CONDITIONS COMMERCIALES

4. La remise professionnelle

Cette remise s'applique sur le montant net facturé des annonceurs dont la gestion des ordres de facture est assurée par un mandataire.

-15% sur le montant net facturé

5. Le cumul des mandats

Cette remise s'applique sur le montant net facturé des annonceurs dont la gestion des ordres de règlement des factures est assurée par un mandataire qui a présenté à Prisma Media Digital au moins 2 attestations de mandat d'annonceurs distincts, selon le modèle fourni.

-3% sur le montant net facturé.

Ces remises se calculent en cascade et sont comprises hors frais techniques.

B. LES MAJORATIONS

1. Le Capping

Le capping limite pour une période donnée le nombre d'insertions d'une publicité sur un site support par session utilisateur ou par adresse IP.

+20% sur le montant brut payant

2. Le ciblage de programmation

Il concerne toutes les campagnes qui font l'objet d'une programmation spécifique ; le ciblage géographique par adresse IP, le ciblage horaire, le ciblage sur mots clés, la programmation de 2 formats liés sur une même page web.

+20% sur le montant brut payant

3. Le multi marques

Cette majoration s'applique lorsqu'il y a la présence ou la citation de la marque d'un autre annonceur ou de plusieurs produits d'une même marque

+20% sur le montant brut payant

Ces majorations se cumulent les unes aux autres (hors frais techniques).

C. CONDITIONS COMMERCIALES SUR LES BASES DE DONNÉES

Sur devis.

Les remises et les majorations décrites dans les articles ci-dessus ne s'appliquent pas pour le marketing direct.



4. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONCLUSION DU CONTRAT

1. Tarifs

Les tarifs sont indiqués hors taxes et s'appliquent aux ordres en cours. Ils peuvent être modifiés à chaque trimestre. Tout nouveau tarif sera applicable au plus tard dans les 15 jours suivant la date de communication, pour tous les ordres y compris ceux en cours.

2. Acceptation des conditions générales de vente

Sauf convention expresse et constatée par un écrit émis ou contresigné par Prisma Media Digital, toute réservation par une commande ou un ordre de publicité implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente. Sauf dérogation expresse telle que visée à l'alinéa 1, les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document de l'acheteur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires, figurant notamment sur les commandes, les ordres de publicité ou dans les Conditions Générales d'Achat. Le fait que Prisma Media Digital ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

3. Commandes ou ordres de publicité

3.1 Confirmation de réservation

Les commandes ou ordres de publicité concernant Prisma Media Digital doivent être adressés au Groupe Prisma Presse 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex. Toute réservation doit être confirmée par la signature d'un bon de commande soit par l'annonceur, soit par son mandataire agissant en son nom et pour son compte. Cette confirmation adressée par Prisma Media Digital, devra parvenir avant la date limite de confirmation figurant sur l'ordre de publicité.

L'omission de toute confirmation entraîne de plein droit la libre disponibilité pour Prisma Media Digital de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre annonceur.

3.2 Annulation de campagne

Toute annulation, totale ou partielle, d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire – obligatoirement par courrier ou fax – entraînera, à la charge de l'annonceur, un dédit dans les conditions suivantes :

- A moins de 15 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, Prisma Media Digital facturera un dédit de 50% du montant net tarifaire annulé.
- A moins de 7 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, Prisma Media Digital facturera un dédit de 80% du montant net tarifaire annulé.

Si l'annonceur souhaite annuler une campagne qui a déjà démarré, Prisma Media Digital se réserve le droit de facturer l'intégralité de la campagne telle que réservée. L'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire et de transmettre une lettre accréditant son mandataire. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur et lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de Prisma Media Digital et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'annonceur ou le mandataire. En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai Prisma Media Digital par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à Prisma Media Digital à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant. L'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire et de transmettre une lettre accréditant son mandataire.

3.3 Frais de décalage de campagne

- Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date de diffusion : pas de frais.
- De 15 jours à 5 jours, avant la date de diffusion : facturation de 30% du montant de l'OI (Ordre d'Insertion) décalé.



4. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 50% du montant de l'OI décalé.

3.4 Frais de retard de livraison des éléments

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

Tout retard de livraison des éléments libère la régie Prisma Media Digital de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle ; la régie facturera la totalité du volume réservé sur l'OI.

Pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV.

En cas de non respect du délai de livraison demandé,

- sur des formats de type IAB :

une livraison de création* jusqu'à 24h avant la date de diffusion, entraîne une facturation d'une pénalité journalière de 300 €. Une livraison de création à moins de 24h de la date de diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté,

- sur des formats événementiels : une livraison de création* jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation d'une pénalité journalière de 300 €. Une livraison de création à moins de 5 jours de la date de diffusion : facturation de 80% du montant net acheté.

* Par création livrée, nous entendons création respectant les spécificités techniques demandées.

Sont considérés comme annonceur, les entreprises enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés, les associations, les administrations, les établissements publics et parapublics faisant de la publicité pour leurs marques, enseignes, services ou produits.

Sont réputées constituer un seul et même annonceur ou un groupe d'annonceurs, toutes les sociétés d'un même groupe qui achètent de l'espace publicitaire au travers d'une entité unique assurant les fonctions medias. Sont considérées comme sociétés d'un même groupe d'annonceurs, toutes les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 50% au 1er janvier 2011 par une même personne physique ou morale. Ces informations devront être

signifiées par l'annonceur et sa société mère à Prisma Media Digital par lettre recommandée avec avis de réception. L'application des conditions pour un groupe sera valablement effective pour les campagnes diffusées à compter de la date de l'avis de réception de la lettre recommandée. Ces conditions ne pourront en aucune manière être rétroactives.

Est réputé être mandataire tout intermédiaire assurant une prestation complète de réservation d'espace, d'ordre d'achat, de gestion et de contrôle de la facturation qui intervient pour le compte et au nom d'un annonceur en vertu d'un contrat de mandat. Une attestation de mandat devra être fournie à Prisma Media Digital.

4. Règles d'option

Si une option a déjà été préemptée mais non confirmée par un premier annonceur et que le même dispositif est souhaité par un second annonceur, il est communiqué au premier annonceur, à réception d'une confirmation écrite et signée par le second annonceur, que son option initiale doit être confirmée par OI signé dans les 24H faute de quoi le dispositif sera attribué au second annonceur. Au-delà de 10 jours avant la date de mise en ligne les options ne sont plus valables et dans ce cas l'option reviendra à l'annonceur qui envoie le premier un OI signé.

5. Formulation de la publicité

Toutes les insertions publicitaires doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France. L'annonceur garantit Prisma Presse contre toute action qui serait engagée à raison du contenu de son annonce publicitaire. Prisma Media Digital se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugera contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation ou à la ligne éditoriale du site diffusant la publicité. Prisma Media Digital se réserve également le droit de refuser toute la publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.



4. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6. Conditions d'insertion

- Obligation mise à la charge de l'annonceur (agence) d'informer la régie Prisma Media Digital au préalable dans l'hypothèse de l'insertion de tags dans les créas permettant de recueillir des données de connexions des internautes.
- Exclusion de principe de toute collecte de données personnelles (au sens de la définition de la loi Informatique et Libertés, en ce compris toute donnée considérée comme « sensible ») par l'intermédiaire de ces tags.
- Responsabilité de l'annonceur du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces tags.
- Faculté pour la régie PMD de demander la modification ou la désactivation d'un ou plusieurs tags à l'annonceur à tout moment.
- Possibilité pour la régie PMD de mettre en place toute mesure nécessaire afin d'empêcher l'intégration desdits tags, en cas de manquement de l'annonceur à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où la régie aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation d'une perturbation technique ou d'un dysfonctionnement mettant en péril la sécurité des sites concernés.
- Obligation pour l'annonceur de permettre à la régie PMD d'avoir accès aux données collectées au moyen de ces tags par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel.
- L'annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par la régie.
- La régie PMD devra déterminer si les données collectées au moyen de ces tags ont un caractère informatif ou doivent également être prises en compte au titre des statistiques prises en compte au titre des engagements contractuels des parties.

7. Réalisation matérielle, conditions et certificat de diffusion

- Les publicités seront adressées à Prisma Media Digital selon les modalités suivantes :
- Remise dans un délai de 2 jours ouvrables minimum avant la date de diffusion de la campagne publicitaire concernant les bannières gifs ou gifs animées.

- Tous les éléments techniques pour les formats publicitaires hors gifs et gifs animés devront être transmis pour test au moins 5 jours ouvrés avant le début de la campagne.

Le (ou les) outil(s) de diffusion (adserver) de Prisma Media Digital font foi dans le calcul de la volumétrie diffusée par campagne.

Aucune compensation n'est accordée lorsque la livraison d'une campagne est supérieure à 90% du volume initialement prévu.

8. Conditions de paiement facturation

8.1 Les tarifs sont indiqués en Euros H.T. – tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur. Les factures sont payables par chèque, par virement bancaire ou par traite à 45 jours fin de mois. Tous les règlements pour les sites dont Prisma Presse est l'éditeur sont effectués à l'ordre de Groupe Prisma Presse – Service ADV - 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex, tous les règlements pour les sites dont Prisma Presse n'est que régie, sont effectués à l'ordre d'Initial Régie Presse – Service ADV - 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex.

8.2 Les factures et avoirs sont établis au moins mensuellement par la Régie au nom de l'annonceur, avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à la confirmation de mandat. L'annonceur est dans les cas responsable du paiement des ordres et reste redevable du règlement à défaut de paiement du mandataire qu'il aurait désigné. Le paiement ou l'avance effectuées au mandataire par l'annonceur ne le libère pas vis-à-vis de la Régie. Pour tout ordre qui émanerait d'un mandataire, la Régie se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'annonceur dans le cas où le mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes. Dans le cas où le mandataire aurait réglé la Régie, il ne pourra revenir sur son paiement au cas où l'annonceur ne l'aurait finalement pas payé lui-même.



4. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

8.3 La Régie se réserve le droit d'exiger le règlement avant la diffusion ou une caution bancaire moyennant un escompte de 1% du montant TTC de la facture. Tout élément qui pourrait entraîner un risque de non-paiement des factures, tel que modification dans la situation juridique ou financière de l'annonceur, non retour des traites, incident ou retard de paiement justifie que la Régie modifie, du moins provisoirement, les conditions de paiement de l'annonceur.

8.4 Pour un paiement comptant parvenu à nos services comptables dans les 20 jours ouvrables suivant la date de facture, un escompte de 0,3% du montant HT de la facture est accordé.

8.5 Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à Groupe Prisma Presse Service ADV au 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex - dans les 15 jours suivant la date de réception de la facture. En cas de litige ou d'attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture. Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espace ou de services ne donne pas lieu à l'application des présentes conditions commerciales et fera l'objet d'un contrat écrit qui prévoira notamment les conditions de paiement.

9. Retard de paiement et intérêts de retard

9.1 Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titres des ordres exécutés en cours de facturation et des ordres en cours de diffusion. L'exécution des ordres en cours pourra être suspendue. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme, pour les paiements que la Régie aurait pu accorder à un annonceur ou son mandataire. Pour tout annonceur qui ne respecte pas ses engagements d'investissement, il sera établi une facture rectificative. Cette facture reprendra les factures préalablement émises et tiendra compte de la remise effectivement due en fonction de l'application des présentes conditions commerciales en vigueur au jour de la diffusion. La somme due, résultant de la différence, sera

majorée d'une indemnité pour remises injustifiées correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal (T.I.L.). Elle sera exigible dès réception.

9.2 Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du Code de Commerce. Le taux appliqué par la Régie est de 3 fois le Taux d'Intérêt Légal (T.I.L.).

10. Clause Pénale

Si la carence de l'annonceur rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, le client s'engage à régler en sus du principal, des intérêts, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

11. litiges et clause d'attribution de juridiction

11.1 Dans le cas d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, y compris grève, catastrophe naturelle, rendant impossible la diffusion du message, la responsabilité de la Régie et/ou des éditeurs ne pourra être recherchée.

11.2 Le fait que la Régie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions générales de Ventes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

11.3 Tout différend découlant de la validité, l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris. Cette clause s'applique, même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.